



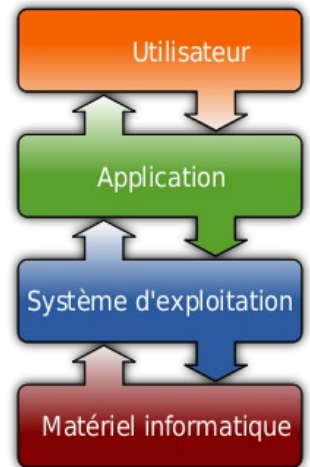
CT 2.5 CT 5.1
MOT 5.1

Repérer et comprendre la communication et la gestion de l'information

Le système d'exploitation



Pour pouvoir effectuer les tâches demandées (rechercher un fichier, ouvrir un fichier, lire une vidéo, se connecter à un réseau, échanger avec un serveur, ...) un ordinateur fixe ou mobile est équipé d'un logiciel spécialisé : le **système d'exploitation**. Les plus connus sont *Windows, Linux, Android, Mac OS...*



Le système d'exploitation est le premier et le principal programme exécuté lors de la mise en marche de l'ordinateur. Il offre une suite de services généraux d'administration et de gestion de l'ordinateur. Il sert d'intermédiaire entre les logiciels de traitement et le matériel informatique et assure la cohésion de tous les éléments matériels et logiciels. Les applications

Les applications



Les tâches de traitement de données spécifiques sont réalisées grâce à des logiciels dédiés, spécifiques, qu'on appelle des **applications** : traitement de texte, tableur, logiciel de présentation, logiciel de retouche d'images, logiciel de montage vidéo, logiciel de visualisation de maquettes numériques, navigateur Internet...

Un logiciel de traitement de texte	pour rédiger toutes sortes de documents à base de textes et d'images : <i>OpenOffice texte, Microsoft Word, etc.</i>
Un logiciel de Présentation Assistée par Ordinateur (PréAO)	Pour construire un support visuel à partir duquel un présentateur rajoute des commentaires lors d'un <u>exposé</u> , d'une présentation : <i>Power Point</i>
Un tableur-grapheur	pour faire des tableaux, des calculs automatisés et des graphiques associés : <i>OpenOffice Classeur, Microsoft Excel, etc.</i>
Un navigateur Internet (attention : ne pas confondre navigateur internet et site internet!)	pour aller sur Internet : <i>Internet Explorer, Mozilla Firefox, Google chrome, Safari</i>
Un logiciel de retouche d'image	pour redimensionner, retoucher, renommer des photos : <i>Paint.net, Gimp, Adobe Photoshop</i>
Un logiciel de jeu, etc....	

Tout logiciel a un **contrat de licence** :

- **Logiciel propriétaire** : l'auteur se réserve le droit de diffuser, et de modifier le logiciel. L'acquisition du droit d'utiliser le logiciel est souvent payante.
- **Partagiciel (shareware)** : L'auteur autorise autrui à diffuser le logiciel. L'utilisation prolongée du logiciel requiert un *don* à son auteur.
- **Gratuiciel (freeware)** : L'auteur autorise la diffusion et l'utilisation par autrui gratuitement, mais garde le droit de modifier le logiciel.
- **Logiciel libre** : logiciel sur lequel il est possible d'effectuer copie, modification et diffusion (ex : Licence Creative Commons)

